

MÉTHODOLOGIE

Pisciculture marine et élevage d'esturgeons

Le secteur de la pisciculture marine en France a déjà fait l'objet d'un recensement en 1998 : il avait permis à la fois une évaluation de la production de bars, daurades royales et turbots en France, en 1997, et une étude approfondie des modes d'élevage et des structures d'exploitations. Celui de 2008 s'est avéré nécessaire car les techniques d'élevage ont évolué au cours des dix dernières années et parce que de nouveaux enjeux sont également apparus. En effet, des espèces nouvelles peuvent être élevées (les maigres et les esturgeons) et un produit a fait son apparition : le caviar. Les informations recueillies en 2008 lors du recensement de la pisciculture marine et des élevages d'esturgeons portent sur l'année de référence 2007.

Le recensement de la pisciculture marine et des élevages d'esturgeons 2008 a pour objectifs :

- d'identifier de façon précise toutes les entreprises françaises de production de bars, daurades royales, maigres, turbots et esturgeons, actives en 2007 ;
- d'estimer la production française de bars, daurades royales, maigres, turbots et esturgeons en 2007 ;
- de recueillir des données structurelles, économiques et techniques sur la pisciculture marine et les élevages d'esturgeons (le recensement est limité au secteur de production et ne concerne pas les entreprises de l'aval de la filière).

Il est inscrit au programme d'enquêtes statistiques d'intérêt général et obligatoires des services publics pour 2008 (arrêté complémentaire du 22/04/2008 paru au JO du 15/05/2008). La diffusion de données respecte les règles relatives au secret et à la représentativité statistiques (information relative à au moins trois unités et dont aucune ne concourt à plus de 85 % du résultat).

Ce recensement a été réalisé par le service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire (MAAPRAT), à la demande du bureau de la Pisciculture de la Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture (DPMA) du MAAPRAT. Des organisations professionnelles sont également intéressés par l'utilisation des résultats : la Fédération Française d'Aquaculture (FFA), le Comité Interprofessionnel des Produits de l'Aquaculture (CIPA) ainsi que des organismes de recherche : l'Institut Français de

Source : Agreste - Recensements
de la pisciculture marine

Recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER) et l'ITAVI (service technique de l'Aquaculture).

Un projet de règlement européen, portant sur la collecte de données de production et de structure des exploitations piscicoles est entré en vigueur en 2009. Ce recensement devrait permettre, pour la première année de mise en œuvre du règlement, de répondre à une partie de ses exigences. Le fichier de résultats complet a été remis au bureau des statistiques de la pêche et de l'aquaculture de la DPMA et servira de base de sondage aux enquêtes de la DPMA sur la pisciculture marine et les élevages d'esturgeons pour la décennie à venir.

Le recensement de la pisciculture marine et des élevages d'esturgeons 2008, comme celui de 1998, comprend deux questionnaires :

- un par entreprise ;
- un par site de production exploité par l'entreprise.

C'est le questionnaire « entreprise » qui, réalisé le premier, a permis d'identifier les sites de production exploités et le nombre de questionnaires « site » à réaliser par entreprise. Le champ du recensement de la pisciculture marine et des élevages d'esturgeons est exhaustif. Il recouvre les sites de France métropolitaine.

Pour être enquêtée, il suffit que l'entreprise ait produit ou détenu au cours de l'année 2007 des œufs, des alevins, des pré-grossis ou des adultes de bars, daurades royales, maigres, turbots ou esturgeons élevés en bassins ou en cages.

Les entreprises ne comportant que des étangs où sont élevés des esturgeons sans cage de production n'entrent pas dans champ du recensement. Les entreprises qui n'ont qu'une activité commerciale « d'achat revente » de bars, daurades royales, maigres, turbots et esturgeons dans un délai très court sans aucun grossissement sont, également, exclues.

La collecte des informations ainsi que le contrôle et la saisie des questionnaires ont été assurés sous la responsabilité des Services Régionaux de l'Information Statistique et Économique (SRISE) des Directions Régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF). La collecte a été réalisée par des enquêteurs qui se sont déplacés sur les lieux de production et ont interrogé les dirigeants, au siège des entreprises et les chefs de sites,

Les résultats de cette étude peuvent être repris à la condition de préciser la source des données.